

SpeedUP



Donneur d'ordre	Commission nationale pour la protection des données - CNPD
Objectifs de l'appel à solutions	Développer une solution qui s'affichera directement comme un chatbot classique mais qui devra être capable de produire un PDF standardisé (avec date, références, à déterminer) pour répondre aux demandes d'informations (DI en abrégé). Vous trouverez plus de détails dans le cahier des charges.
Type de solution recherchée	Développement d'une solution informatique se basant sur un modèle de langage large.
Critères de sélection	Voir chapitre 3 du cahier des charges.
Standards à respecter	Les standards techniques de l'infrastructure de l'État. Retrouvez plus de détails dans le dossier de cahier des charges du projet.

Détails concernant l'IP et autres	Les résultats inhérents à ces spécifications, algorithmes, solutions, résultats ainsi que les données générées sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur et resteront la propriété exclusive de l'État luxembourgeois (État du Grand-Duché de Luxembourg) pendant toute la durée du projet et au-delà. Le pouvoir adjudicateur n'accorde aucune licence ou autorisation concernant les droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur le projet. L'opérateur économique n'a pas, sans l'accord écrit préalable du pouvoir adjudicateur, le droit d'utiliser les résultats pour les commercialiser. Vous trouverez plus de détails dans le cahier de charges du projet.
Délais du dépôt de l'offre	25 février 2025 avec la possibilité de poser des questions jusqu'au 14 février 2025.
Calendrier du suivi	6-8 mois à partir du Kick-off, qui se déroule de préférence en mars ou avril.
Contact en cas de question	Vincent.legeleux@cnpd.lu avec nt@digital.etat.lu en copie.

**Descriptif du
problème/défi à
résoudre**

L'une des missions de la CNPD est d'orienter les organisations et les citoyens intéressés par le sujet de la protection des données personnelles. À cette fin, elle exploite un service appelé « Demandes d'informations » (DI en abrégé) et reçoit diverses questions via différents canaux de communication (e-mail, courrier, téléphone).

Depuis 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la CNPD a constitué un riche recueil de questions/réponses documentées et structurées dans un document Word.

Lorsqu'une DI est reçue, la procédure consiste donc à effectuer une recherche dans cette collection pour voir si la question n'a pas déjà été traitée de manière identique ou similaire, puis à construire une réponse personnalisée à la nouvelle demande à partir des blocs de texte existants. S'il s'agit d'un nouveau type de DI (nouveau thème, variation spécifique sur un thème récurrent, etc.), cette DI sera ajoutée à la collection après analyse juridique.

Entre-temps, la collection est devenue si importante que la recherche menée par l'agent en charge prend beaucoup de temps. La CNPD souhaite donc automatiser cette recherche ainsi que l'élaboration d'un premier projet de proposition de réponse basé sur la collection existante.

Pour la description complète, veuillez-vous référer au cahier des charges.